DESCRIPTION DU VÉLOMOTEUR TYPE D 89 "MOBYMATIC"

construit par la Société "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANZA

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBÉCANE. — Type. — D 89 . — Genre. — VÉLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1. Possibilité d'adapter un tan-sad ou de l'acces de l'a biplace. Le nombre de places assises passe alors à 2.

Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, Rue Lesault PANTILISTINE).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée formant réservoir à sa

Fourche. — A balancier.

Roues. — A rayons, munies de pneumatiques de $2,25 \times 18$.

Pédalier. — A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une channe rouleaux, un pignon à roue libre de 20 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1, m.09 Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,71 m. - Largeur 0,60m/

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,11 m.

Poids du véhicule. - 49 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 m/m - Course 41,8 m/m - Cylindrée 49,933 cm³

Taux de compression. — 8,6.

Puissance administrative, — 1 CV.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-balle temps.

Réservoir. — Contenance 4 L. 850 - Fermé par un bougget en matière plastique.

Régime de rotation du moteur, — Maximum 7.000 mu banc - 6.000 t/mn sur route avec variateur. Correspondant au couple maximum 3.500 t/mn. Correspondant à la puissance maximum 6.000 t/mn.

Echappement. — Un tube de longueur 230, m/m de motetre intérieur 21 m/m, débouche dans un pot cylindrique d'un volume égal à 0 litre 950. Le pot contiem motes et 1 diaphragme percé de trous délimitant 2 chambres de détente de volumes différents. La sortif effectuée par un tube de 12 m/m de diamètre intérieur et 70 m/m de long. Le volume total du motetre de l'Arrêté Ministériel du 25 Octobre 1962, est inférieur à 80 dB. A.

Le poincon du constructe frappé à froid sur le pot d'échappemen.

Alimentation du moteur. — Carburate de l'ARTNER H 14. A niveau constant, commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de désign commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'artifon.

Allumage. — Par volant magnétique DVI, à haute tension.

Graissage. — Par mėlange d'hum essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Un dégamesseur est conjugué avec la poignée tournante droite commandant les gaz

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du typ:////fuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un de la vitesse de rotation du moteur et extreme action à 2.500 t/m.

Transmission. — poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne, par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de me poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de ments, entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 48 dents daire du moyeu arrière.

MA MOBYMATÍC comporte un changement de vitesse automatique par poulie extensible commandée or billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort pincette qui assure la tension de la courroie.

Démultiplication. -

 $\frac{242}{48,5} \times \frac{48}{12} = 19,96$ $\frac{242}{87} \times \frac{48}{12} = 11,13$ Petite vitesse:

Grande vitesse:

Nombre de vitesses : Infini.

Avec des pneumatiques de 2,25×18 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1 m. 73), au régime du moteur de 1.000 t/m, la vitesse atteinte est de : Petite vitesse : 5,2 km/h. - Grande vitesse : 9,3 km/h. Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum théorique du véhicule ressort à 56 km/h sur route avec variateur.

Indicateur de vitesse. : Encastré dans le phare.

5. - SUSPENSION

Avant. - Fourche à balancier et anneaux Neiman.

Arrière. — Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques à ressorts.

6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 % commandé par un levier à main droite. Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 % commandé par un levier à main gauche et pa Surface de freinage. — Avant et arrière 42 cm2.

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 130 m/m de diamètre de 130 m/m de 130

Le volant magnétique alimente en outre un feu rouge arrière.

Le commutateur est sur le phare, l'inverseur au guidon à main gauche. Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé sous le n° T.P.A.V.M. 312. Le véhicule est muni d'un catadioptre agrée sous le n° T.P.V. 320.

8. - DIVERS

Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par la R.T.F.

Le véhicule est muni d'un miroir rétroviseur.

Le véhicule est muni d'une plaque d'immatriculation arrière avec dispositif d'éclairage.

Le véhicule est muni d'une plaque de constructeur portant le nom du constructeur, l'indignation du type, le numéro d'ordre dans la serie du type et l'indication de la cylindrée. Cette plaque est fixé douille de direction à droite.

L'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur la pay à la fixation du moteur. Ces indications sont encadrées par le point a constructeur.

Le numéro du moteur est porté sur une plaque métallique située à la partie inférie de ant du cylindre. Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 5.000.

PROCÈS-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constateur, les 13 Mars et 17 Avril 1963, que le véhicule n° 5000 a moteur n° 3.962.099 ci-dessus décrit et présente constateur prototype d'une série MOTOBECANE type D 89 satisfait aux dispositions des articles R 104, R 169, R 170 grant de l'article R 97 du Code de la Route et des artificiels pris en application.

Vu et approuvé Enregistré sous le N° AU. 450-63 À Paris, le 26 Avril 1963 L'Ingénieur en Chef des Mines, (Signé: HELIOT)

Vu : Paris, le 26 Avy L'Ingénieur des Aves, (Signé : AR A Paris, le 26 Avril 1963 L'Ingénieur des T.P.E. (Mines) (Signé : FLAGEOLET)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je, soussigné, Madame VINCENT, représentant du de la caréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE" 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifier que le véhicule :

1 Genre : Vélomoteur	6 Puissance administrative : 1 cheval
2 Marque : Motobécane.	7 Carrosserie:
3 Type : D 89	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur):
4 N° dans la série du type :	avec selle biplace : 2
cadremoteur/	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'esserge et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 49 kgs
5 bis Cylindrée (en cm³): 49 5	11 Poids total autorisé en charge :
2 ou 4 temps : 2 temps	du véhicule isolé : d'un ensemble :
est entièrement conforme and décrit plus haut.	
b) Que ce véhicule sort de usines le	
pour être livré à	
L'aymenticité de ce certificat n'est	tà lele
	(Signature)
garama que s'il porte sur la signature	
le carhet du S Moros	
modèle ci-	
gentre.	

Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.